

CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2018
Convocation du 17 février 2018

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 23 février à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Mmes L. Jeanguillaume, MM. Ph. Bride, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, Mmes D. Rebboah, J. Geneletti, S. Piquet, A. Fromond

Absents excusés : J. Courvoisier et D. Chapoutot qui donnent respectivement procuration à F. Ferniot et Ch. Pasteur, S. Hählen.

Secrétaire de séance : Philippe Bride

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Un point est rajouté à l'ordre du jour : les jobs d'été.

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : pas de DPU.

2. **Indemnité de conseil du receveur** : le conseil décide de demander le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et accorde l'indemnité annuelle de conseil pour un montant de 204.65€.

3. **Modification du montant du Marché de l'entreprise « Les Charpentiers Réunis pour les travaux de la mairie** : le 24/11/2017, le conseil a voté un montant de travaux s'élevant à 26 175.97€ HT. Des modifications doivent être apportées au devis initial compte tenu des erreurs dans le descriptif des travaux à réaliser et l'état de la charpente après déshabillage.

Le 23/02/2018, le montant du marché réactualisé s'élève à 35 009.04€ HT. L'avenant étant supérieur à plus de 10% du montant initial, il convient de délibérer pour modifier ce marché. Le conseil décide d'accepter ce marché modifié.

4. **Modification de la demande de DETR pour les travaux rue Mouffetard** : la DETR a été demandée sur l'ensemble du dossier, soit ~180 000€. HT.

La CCVA prend en charge les travaux concernant l'eau potable, les eaux usées et 80% des eaux pluviales. Compte tenu de cette prise en charge, l'estimation des travaux restant en charge de la commune s'élève à 138 298.40€ HT. Le conseil autorise le Maire à solliciter une subvention DETR pour ce montant.

5. **Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats** : ces éléments ne sont pas encore parvenus en mairie, ils seront présentés et votés lors du prochain conseil.

6. **Groupe scolaire** : une troisième réunion a eu lieu ce jour à 18h00 avec les maires et adjoints concernés des communes de Champagne sur Loue, Cramans, Grange de Vaivre, Mouchard, Pagnoz et Port-Lesney. L'ordre du jour était de définir le périmètre ainsi que le lieu d'implantation du futur groupe scolaire. Après discussion, les communes ont voté pour l'implantation d'un groupe scolaire à Mouchard sur les terrains à l'angle de la rue de la Tuilerie et de la route de Villers Farlay par 4 voix pour et 2 contre. Les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés par le Maire et ne sont pas contre la vente de leurs propriétés. Les communes doivent délibérer sur le périmètre et sur le lieu d'implantation du groupe avant que la CCVA ne valide le projet de façon définitive. Après discussion, le conseil valide ce périmètre et le lieu d'implantation.

7. **Jobs d'été** : la mairie a pour habitude de recruter des jeunes pendant les deux mois d'été. Compte tenu de la mutualisation du personnel, le conseil décide de confier la gestion administrative de ces jobs d'été à la CCVA.

Travaux en cours

Gymnase : les agents rénovent les vestiaires et procéderont ensuite à la pose d'isolant dans la salle palissandre.

Presbytère : il y a deux fenêtres de toit à changer et les doubles-vitrages des fenêtres à réparer. Coût : 4 700 € HT à inscrire au budget.

Clés électroniques : le logiciel existant n'est pas assez performant pour gérer les 64 plages horaires. Il convient de compléter cet équipement pour un montant de 1 600€ HT.

Travaux mairie : les démolitions se poursuivent comme prévu. Des modifications porteront sur l'emplacement de la cheminée de la chaufferie qui sera à l'intérieur, la porte d'entrée au 1^{er} étage ne sera pas élargie.

Réunion de pays : cette réunion a pour but d'exposer le contrat Région-Pays. Le Pays se met d'accord sur les priorités territoriales : 1) renforcer les centralités (bourgs centre), 2) transition énergétique, 3) attractivité du territoire (tourisme et groupes scolaires), 4) gestion de l'espace. Une aide de 2 millions d'euros est prévue pour le Grand Dole et ses 3 communautés de communes Jura Nord, Plaine Jurassienne et CCVA. Le contrat est sur 3 ans. Il doit être formalisé d'ici 3 mois et avoir commencé en 2019.

Jumelage : grâce au comité de jumelage, des liens ont été établis entre des entrepreneurs allemands et l'IEF CTF. En conséquence et dans le cadre d'Erasmus, 6 entreprises allemandes du secteur de Vöhl prendront des stagiaires pendant 1 mois pour les vacances de Pâques. A l'occasion des portes ouvertes de l'institut, ces entrepreneurs seront accueillis dès le jeudi 5 avril au soir par le Comité, le vendredi sera consacré aux visites d'entreprises du secteur, le samedi les établissements scolaires de Mouchard avec les Portes Ouvertes de l'IEF CTF, départ le dimanche matin.

IEF CTF : dans le cadre du projet CCVA Territoire attractif jeunes, une rencontre a eu lieu avec le Directeur de l'IEF CTF. Des projets ont été évoqués : le cinéma à condition que la programmation corresponde aux attentes, la participation au fleurissement, le projet de lieu de rencontre informel, du sport citoyen.

Maison des séniors : un projet d'habitat pour les séniors pourrait s'implanter sur le terrain de la Vigne aux Moines. Deux prestataires doivent fournir des études, l'OPH et Ages et Vie.

Le permis de lotir pour le lotissement des Varraches a été déposé par la mairie qui en est le maître d'œuvre.

Des recherches sont en cours en vue de l'achat des fauteuils de cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil : vendredi 30 mars 2018 à 20h00.

Le secrétaire,

Philippe Bride



Le Maire,

Michel Rochet

